



**Service cantonal de l'accueil
de jour des enfants**

Rue de la Paix 4
1014 Lausanne

Merci de joindre vos
documents sans agrafes



A l'usage du SCAJE :
ADM :

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

une institution d'accueil collectif de jour préscolaire et / ou parascolaire primaire
en application de la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE ; BLV 211.22)

Si le formulaire est complété à la main, veuillez écrire en majuscule SVP.

Choisir le type de demande

Nouvelle institution Date d'ouverture prévue :

Les mineurs ne doivent être accueillis qu'une fois l'autorisation d'exploiter délivrée (art.13 al.3 OPE)

Renouvellement N° d'autorisation : date d'échéance :

Modification (s) **N° d'autorisation :** **dès le :**

changement du nombre d'enfants accueillis

changement tranche d'âge des enfants

changement de direction pédagogique

modification des locaux

changement d'exploitant-e

1. Institution

Nom de l'institution :

Adresse physique de l'institution

Rue, numéro :

Case postale :

NPA, localité :

Tél./ portable :

E-mail principal :

E-mail secondaire :

Site internet :

Adresse de correspondance si différente de l'adresse physique

Rue, numéro :

Case postale :

NPA, localité :

Personne de contact pour cette demande si différente de la direction pédagogique

Nom, prénom :

Fonction :

Tél./ portable :

E-mail :

2. Direction pédagogique

2.1 PERSONNE 1

Nom, prénom :

Nom de naissance :

Adresse privée (rue, numéro) :

NPA, localité :

Tél./ portable :

E-mail :

Pour toute nouvelle institution et en cas de changement de direction pédagogique, merci d'indiquer le n°AVS de la personne, afin de permettre au SCAJE de procéder au contrôle du casier judiciaire requis par l'Ordonnance sur le placement d'enfant (OPE).

N°AVS:

Formations

Formation de base

Titre-s professionnel-s

Année d'obtention

Nom de l'école

- Diplôme éducateur/trice de l'enfance ES
- CFC ASE
- Autre titre admis par le SCAJE

Indiquer le titre:

Nombre d'années d'expérience éducative dans le domaine de l'enfance après l'obtention du titre :

Formation complémentaire admise

(Au sens de l'art. 14 des directives pour l'accueil préscolaire, respectivement art. 16 des directives pour l'accueil parascolaire)

Titre

Année d'obtention

Nom de l'école

Répartition de la fonction de la direction pédagogique

Taux d'engagement total de la personne 1 : %

Pourcentage de :

Direction pédagogique : % Temps éducatif : % Temps administratif : %

Assumez-vous la direction pédagogique de plusieurs institutions ? oui non

Si oui, lesquelles et à quel taux d'activité ?

Fonction figurant sur l'autorisation d'exploiter:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur-trice | <input type="checkbox"/> Adjoint-e |
| <input type="checkbox"/> Co-directeur-trice | <input type="checkbox"/> Directeur-trice ad interim |
| <input type="checkbox"/> Directeur-trice général-e | |

2.2 PERSONNE 2

Nom, prénom :

Nom de naissance :

Adresse privée (rue, numéro) :

NPA, localité :

Tél./ portable :

E-mail :

Pour toute nouvelle institution et en cas de changement de direction pédagogique, merci d'indiquer le n°AVS de la personne, afin de permettre au SCAJE de procéder au contrôle du casier judiciaire requis par l'Ordonnance sur le placement d'enfant (OPE).

N°AVS:

Formations

Formation de base

<u>Titre-s professionnel-s</u>	<u>Année d'obtention</u>	<u>Nom de l'école</u>
<input type="checkbox"/> Diplôme éducateur/trice de l'enfance ES		
<input type="checkbox"/> CFC ASE		
<input type="checkbox"/> Autre titre admis par le SCAJE		
Indiquer le titre:		
Nombre d'années d'expérience éducative dans le domaine de l'enfance après l'obtention du titre :		

Formation complémentaire admise

(Au sens de l'art. 14 des directives pour l'accueil préscolaire, respectivement art. 16 des directives pour l'accueil parascolaire)

<u>Titre-s professionnel-s</u>	<u>Année d'obtention</u>	<u>Nom de l'école</u>

Répartition de la fonction de la direction pédagogique

Taux d'engagement total de la personne 2: %

Pourcentage de :

Direction pédagogique : % Temps éducatif : % Temps administratif : %

Assumez-vous la direction pédagogique de plusieurs institutions ? oui non

Si oui, lesquelles et à quel pourcentage ?

Fonction à faire figurer sur l'autorisation d'exploiter:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Directeur-trice | <input type="checkbox"/> Adjoint-e |
| <input type="checkbox"/> Co-directeur-trice | <input type="checkbox"/> Directeur-trice ad interim |
| <input type="checkbox"/> Directeur-trice général-e | |

2.3 SUPPLEANCE DE LA DIRECTION PEDAGOGIQUE

Nom, prénom :

Date de naissance :

Tél./ portable :

E-mail :

Formations

<u>Titre-s professionnel-s</u>	<u>Année d'obtention</u>	<u>Nom de l'école</u>
<input type="checkbox"/> Diplôme éducateur/trice de l'enfance ES		
<input type="checkbox"/> CFC ASE		
<input type="checkbox"/> Autre titre admis par le SCAJE		
Indiquer le titre:		

La personne travaille-t-elle dans l'institution? Oui Non

Si non, préciser dans quelle institution :

4. Direction générale

Uniquement si différente de la direction pédagogique

Nom, prénom :

Date de naissance :

Rue, numéro (*si différent de l'institution*) :

NPA, localité :

Tél./ portable :

E-mail :

5. Prestations d'accueil

Jours et horaires d'ouverture :

	Tranches horaires				
	-	-	-	-	-
Lundi	-	-	-	-	-
Mardi	-	-	-	-	-
Mercredi	-	-	-	-	-
Jeudi	-	-	-	-	-
Vendredi	-	-	-	-	-
Samedi	-	-	-	-	-
Dimanche	-	-	-	-	-

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire :

Nombre de semaines d'ouverture par an :

Périodes de fermetures annuelles :

Nombre d'heures de travail pour un 100% :

Horaires d'ouverture de l'institution parascolaire pendant les vacances scolaires :

	Tranches horaires
Lundi	-
Mardi	-
Mercredi	-
Jeudi	-
Vendredi	-
Samedi	-
Dimanche	-

L'institution propose des semaines de centre aéré durant les vacances scolaires.
Remarques:

Manipulations de denrées alimentaires

Toutes les institutions qui offrent des repas ou des collations doivent s'annoncer à l'Office de la consommation (OFCO). Toute modification de données de l'entreprise et/ou de la personne responsable doit être spontanément annoncée à l'OFCO.

Manipulation de denrées alimentaires : oui non

Si oui : livrées confectionnées sur place

Si oui, obligation de s'annoncer à l'Office de la consommation (OFCO)

Lien pour accéder au formulaire d'annonce de l'OFCO : <https://www.vd.ch/ofco>

Annonce faite à l'OFCO : oui non en cours

Si non, en cas de développement ultérieur des activités liées aux manipulations des denrées alimentaires, ne pas oublier de vous annoncer avec le formulaire (en lien) ci-dessus.

6. Planification du nombre de places d'accueil

Pour le parascolaire, le nombre de places autorisées se base sur la plage horaire où la capacité d'accueil prévue est maximale.

Nombre de places prévues en fonction des tranches d'âge						
Préscolaire	Matin	Midi	Après-midi	Après 19h00		
Tranches d'âge						
0 à 18/24 mois						
18/24 mois à 30/36 mois						
Dès 30/36 mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire						
<u>Groupe vertical (précisez les âges)</u>						
Parascolaire						
Tranches d'âge	Matin		Midi	Après-midi		Après 19h00
	Avant école	Pendant école		Pendant école	Après école	
1 - 2 P						
3 - 4 P						
5 - 6 P						
7 - 8 P						
<u>Groupe vertical (précisez les âges)</u>						

Pour l'accueil collectif de jour parascolaire primaire

L'institution dispose-t-elle d'une ou plusieurs salles de classe ou salles d'enseignement de branches spécifiques, en complément des espaces dédiés à l'accueil parascolaire, et pouvant donner droit à un groupe d'enfants supplémentaire ? oui non

Si oui, spécifier la nature des locaux :

La direction est tenue d'informer le SCAJE sans délai de toute modification de l'utilisation de locaux scolaires

Les personnes signataires attestent que les données personnelles figurant sur ce formulaire sont conformes à la vérité, exactes, complètes et actuelles. En cas de fausse déclaration ou de dissimulation de faits, l'infraction pénale est possible d'une peine privative de liberté ou d'une peine pécuniaire (art. 309 du Code pénal suisse).

Les données recueillies seront traitées par le SCAJE dans le cadre du traitement de la demande d'autorisation et du suivi de l'institution, conformément à la loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles (LPrD ; BLV 172.65).

Signature de l'exploitant-e :

Nom, prénom :

Signature :

Lieu, date :

Signature(s) de la direction pédagogique :

Nom, prénom :

Signature :

Lieu, date :

Nom, prénom :

Signature :

Lieu, date :

Informations complémentaires

Dans le cadre de l'examen de la demande d'autorisation, le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants peut, outre les documents cités en annexes, exiger toute pièce justificative et demander des renseignements complémentaires (art. 14 al.3 de l'ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants [OPE ; RS 211.222.338]).

Ce formulaire, accompagné des documents nécessaires à l'examen de la demande d'autorisation d'exploiter selon la liste ci-dessous, devra être retourné au moins **deux mois avant l'ouverture** prévue de l'institution ou l'échéance de l'autorisation d'exploiter à :

info.scaje@vd.ch

ou par courrier à l'adresse :

Service cantonal de l'accueil de jour
des enfants
Rue de la Paix 4
1014 Lausanne

Renseignements : 021 316 12 30

Les formulaires concernant l'accueil collectif de jour sont disponibles sur :

Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) | État de Vaud (vd.ch)



**Service cantonal de l'accueil
de jour des enfants**

Rue de la Paix 4
1014 Lausanne

A l'usage du SCAJE :

ADM : _____

Liste des documents nécessaires à l'examen

de la première demande d'autorisation d'exploiter (AE)

Lors de la création d'une nouvelle institution, l'ensemble des documents ci-dessous (colonne 1) doivent être joints à la présente demande.

de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter (AE)

Dans le cas d'une demande de renouvellement d'autorisation, l'ensemble des documents ci-dessous (colonne 2) doivent être joints à la présente demande.

de la demande de modification de l'autorisation d'exploiter (AE)

Dans le cas d'une demande de modification d'autorisation, les documents listés ci-dessous (colonne 3, 4, 5 et/ou 6 selon le type de modification) doivent être joints à la présente demande.

Par ma signature, je confirme que l'ensemble des documents nécessaires au traitement de la demande d'autorisation d'exploiter et mentionnés dans le tableau ci-dessous sont annexés.

Dans le cas contraire, un commentaire est nécessaire:

Signature de l'exploitant-e :

Nom, prénom :

Signature :

Lieu, date :

Signature(s) de la direction pédagogique :

Nom, prénom :

Signature :

Lieu, date :

Nom, prénom :

Signature :

Lieu, date :

Modifications :

No. de pièce	Pièces demandées	Première demande AE	Renouvellement	Direction	Exploitant	Locaux	Nombre d'enfants	Age des enfants	A remplir par le SCAJE
A. Aspects pédagogiques et éducatifs									
A.01	Trame du concept pédagogique	X							
A.02	Formulaire « Continuité du projet institutionnel, du concept pédagogique et des procédures»			X					
B. Aspects organisationnels									
B.01	Justificatifs de la forme juridique de l'entité exploitante (statuts, extrait du registre du commerce, attestation indépendant)	X			X				
B.02	Liste des membres de l'organe exécutif (comité, conseil de fondation, ...) de l'année en cours	X	X		X				
B.03	Règlement(s) de l'institution destiné(s) aux parents	X			X				
B.04	Liste des documents et informations demandés aux parents à l'inscription (santé de l'enfant, assurance responsabilité civile)	X			X				

No. de pièce	Pièces demandées	Première demande AE	Renouvellement	Modifications :					A remplir par le SCAJE
				Direction	Exploitant	Locaux	Nombre d'enfants	Age des enfants	
B.05	Dossier de la direction pédagogique : 1. un extrait du casier judiciaire étranger datant de moins de 6 mois en cas de domicile à l'étranger 2. un certificat médical datant de moins de 6 mois 3. un curriculum vitae (C.V.) 4. le formulaire « Autorisation de prendre des renseignements » signé par la direction pédagogique 5. les certificats de travail 6. les diplômes professionnels relatifs à la fonction (y compris formations complémentaires certifiantes)	X X X X X							
B.06	Projection de la grille de dotation (lien) du personnel d'encadrement (2 ^e onglet de la grille, accessible sur le site du SCAJE). Pour le contrôle des casiers judiciaires du nouveau personnel, nous rappelons l'obligation d'annonce (lien) à chaque engagement, avant la date d'ouverture.	X							
B.07	Personnel d'encadrement Grille de dotation de l'institution (lien)						X	X	
B.08	Procédures écrites en cas : 1. d'activités à l'extérieur de l'institution 2. d'incendie et autres catastrophes naturelles 3. d'accidents, maladies et épidémies (y compris le nom du médecin de référence si vous en avez un) 4. de suspicion de mauvais traitements 5. de plaintes des parents 6. de disparition d'enfants	X X X X X				X	X	X	
C.	Infrastructures								
C.01	Plans définitifs des locaux avec métrages	X				X	si pertinent	si pertinent	
C.02	Décision de changement d'affectation des locaux si pertinent	X				X			
C.03	Copie du permis d'habiter / d'utiliser	X				X			
C.04	Formulaire « <i>Prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)</i> » signé par la direction pédagogique et l'exploitant-e. Document du service communal compétent attestant de la conformité des mesures de protection incendie si le nombre de personnes dépasse les seuils de 20, 50, 100 ou 200 (adultes compris).	X		X	X	X			
C.05	Copie de votre annonce auprès de l'Office de la consommation (OFCO) Copie de l'annonce des modifications de données de l'entreprise et/ou de la personne responsable auprès de l'OFCO	X		X	X	X			
C.06	Copie de l'assurance responsabilité civile d'entreprise en vigueur (police, attestation ou facture)	X	X		X	X	X	X	

No. de pièce	Pièces demandées	Première demande AE	Renouvellement	Modifications :							
				Direction	Exploitant	Locaux	Nombre d'enfants	Age des enfants	A remplir par le SCAJE		
D.	Economie et viabilité financière de l'institution										
	Institution adhérent à un réseau d'accueil de jour selon la LAJE										
D.01	Document certifiant l'adhésion à un réseau reconnu par la FAJE	X			X						
	Institution hors réseau selon la LAJE										
D.02	Bilan initial de l'entité exploitante (état de l'actif et du passif avant l'ouverture)	X			X						
D.03	Justificatifs des éléments figurant au bilan initial (capital, compte courant, contrat de prêt, cautionnement solidaire, etc)	X			X						
D.04	Justificatifs liés aux investissements nécessaires (plan de remboursement de l'emprunt, devis des travaux, devis d'achat de matériel, etc)	X			X						
D.05	Budget d'exploitation pour les trois premières années Les budgets doivent impérativement mentionner les frais de personnel et les frais d'exploitation courante (repas, matériel, entretien, loyer, etc)	X			X						
D.06	Bail à loyer	X			X						
D.07	Tarifs envisagés	X			X						
D.08	Modalités de facturation (par avance, à la fin du mois avec paiement à 30 jours, par exemple)	X			X						
D.09	Attestation/confirmation des subventions reçues ou à recevoir (commune, entreprises, réseau d'accueil de jour, OFAS, ...) si pertinent	X			X		X				
D.10	Extrait de l'Office des poursuites et faillites de l'exploitant-e datant de moins de deux mois	X	X		X						
D.11	Les comptes certifiés de l'exercice écoulé et/ou des deux exercices précédents		X								
D.12	Attestation du paiement des charges sociales (AVS, AI, APG, AC, LAA, LPP)		X								



Service cantonal de l'accueil
de jour des enfants

Rue de la Paix 4
1014 Lausanne

A. 02

CONTINUITÉ DU PROJET INSTITUTIONNEL, DU CONCEPT PÉDAGOGIQUE ET DES PROCÉDURES

Engagement pris par la nouvelle direction pédagogique

Par la présente, la direction pédagogique soussignée se porte garante du projet institutionnel, du concept pédagogique et des procédures en vigueur de l'institution. Elle s'engage à faire appliquer le concept pédagogique et les procédures en place, à informer le SCAJE de tout changement apporté à celles-ci et à transmettre les documents actualisés le cas échéant.

Institution

Nom :

Numéro d'autorisation :

Adresse :

NPA, localité :

Direction(s) pédagogique(s)

Nom :

Prénom :

Lieu, date :

Signature de la direction pédagogique :

Nom :

Prénom :

Lieu, date :

Signature de la direction pédagogique :

B.05/2

CERTIFICAT MÉDICAL

Nom / prénom du médecin examinateur :

Adresse professionnelle :

Le médecin soussigné certifie avoir examiné :

Madame

Monsieur

Nom, prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Fonction :

Nom de l'institution :

Adresse de l'institution :

dans le but de déterminer si son état de santé physique⁽¹⁾ et psychique⁽²⁾ est compatible avec les tâches qu'il / elle assume auprès des enfants.

Le médecin soussigné est arrivé à la conclusion que la personne susnommée est :

apte apte sous réserve :

inapte :

et qu'il a établi le présent certificat en totale indépendance, au plus près de sa conscience professionnelle.

Le-la soussigné-e a pris connaissance de l'article 318 du Code pénal suisse sanctionnant l'établissement de faux certificat médical⁽³⁾.

Lieu / date :

Signature du médecin examinateur :

Tampon du médecin examinateur :

(1) **Par aptitudes physiques, on entend** : l'absence d'une maladie ou d'un handicap ayant une incidence fonctionnelle significative sur les facultés nécessaires à la prise en charge d'enfants, à leur stimulation et à leur sécurité (des exceptions sont possibles si des solutions rigoureuses sont appliquées en complément).

(2) **Par aptitudes psychiques, on entend** : l'absence de troubles psychiques ou du comportement et l'intégrité des facultés nécessaires à la prise en charge d'enfants, à leur stimulation et à leur sécurité.

(3) **Art. 318 du Code pénal suisse**

1. Les médecins, les dentistes, les vétérinaires et les sages-femmes qui auront intentionnellement dressé un certificat contraire à la vérité, alors que ce certificat était destiné à être produit à l'autorité ou à procurer un avantage illicite, ou qu'il était de nature à léser les intérêts légitimes et importants de tierces personnes, seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. (...)

2. La peine sera l'amende si le délinquant a agi par négligence.



**Service cantonal de l'accueil
de jour des enfants**

Rue de la Paix 4
1014 Lausanne

B.05/4

AUTORISATION DE PRENDRE DES RENSEIGNEMENTS

Direction pédagogique

Conformément à l'art. 14 al. 3 de l'ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants (OPE ; RS 211.222.338) :

Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter une institution d'accueil collectif de jour, je soussigné-e, autorise le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants au besoin à prendre tout renseignement utile de nature à établir la validité des documents et certificats produits, et à contacter un employeur précédent.

Cette procédure peut être déléguée à la / au chargé-e d'évaluation des milieux d'accueil du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants.

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Origine :

Adresse :

Les renseignements obtenus serviront uniquement à l'examen de la demande d'autorisation d'exploiter qui a été déposée, afin de fonder son octroi ou son refus.

Lieu, date :

Signature :



**Service cantonal de l'accueil
de jour des enfants**

Rue de la Paix 4
1014 Lausanne

C.04

Prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)

Engagement de la direction pédagogique et de l'exploitant

Conformément aux bases légales en vigueur, les mesures constructives et techniques de protection incendie sont contrôlées par la commune et officialisées par la délivrance du permis d'habiter / d'utiliser.

En référence aux prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), la direction établit les procédures de mise en sécurité des enfants en cas d'incendie et définit l'ensemble des mesures d'ordre organisationnel et exercices s'y rapportant. Ces principes sont contrôlés par l'ECA ou par le référent qualité en protection incendie lors d'une visite programmée dans les trois mois suivant la délivrance de l'autorisation d'exploiter ou toute autre visite programmée.

L'ECA a élaboré un mémento de protection incendie afin d'expliciter les procédures et les principales exigences pour les nouveaux projets. Un deuxième mémento a été établi, celui-ci permettant de clarifier les principes d'exploitation et d'organisation de la sécurité.

Mémento partie I : nouveaux projets de construction et de transformation

[**Mémento de protection incendie à l'attention des directions et exploitants d'institutions d'accueil collectif de jour préscolaires et parascolaires**](#)

Mémento partie II : phase d'exploitation

[**Mémento de protection incendie à l'attention des directions et exploitants d'institutions d'accueil collectif de jour préscolaires et parascolaires 2**](#)

Par la présente, la direction et l'exploitant-e soussignés s'engagent à prendre les mesures susmentionnées et à appliquer les demandes faites par l'ECA ou par le référent qualité en protection incendie dans un but de prévention contre l'incendie et les risques liés aux éléments naturels (**également** lors d'augmentation du nombre de places d'accueil et/ou d'agrandissement de la structure).

Institution

Nom :

Adresse :

NPA, localité :

Numéro d'autorisation :

Direction pédagogique

Nom :

Prénom :

Lieu, date :

Signature :

L'exploitant-e

Nom :

Prénom :

Lieu, date :

Signature de l'exploitant-e :